

CHRONIQUE

de la Semaine

Hebdomadaire d'informations générales, d'analyses et de publicité
www.chroniquedelasemaine.com

Mauvaise gestion des entreprises et établissements publics nationaux :



CHAN 2022/Match Aller :
Accusations du sélectionneur du Niger, la FTF met les choses au clair

P.7

L'assainissement et la supervision du secteur de la microfinance :
Une préoccupation au sommet de l'État



OTR : M. Kokou TCHODIE annonce un allègement fiscal sur les voitures âgées de plus de 5 ans

P.5



Terreau Fertile :



Des salles de classe poussent déjà de terre

P.5

Problème de transhumance :



Qui pour arrêter la barbarie des bouviers au Togo ?

P.4

Baguida : Un réseau de voleurs de motos et tricycles dans les grilles de la Police

P.4



Le journalisme à l'ère du numérique :

Le ministre Ayéwouadan appelle les journalistes à exercer en toute liberté mais avec responsabilité

L'avènement du numérique a pour avantages le gain de temps et favorise par ailleurs une communication plus simple et rapide. Mais pour le professionnel de l'information qu'est le journaliste, l'usage du numérique en l'occurrence les réseaux sociaux semble créer une disproportion entre les textes qui régissent son métier et leurs usages. C'est dans le but de lever ces équivoques que les ministères des Droits de l'Homme et de la Formation à la Citoyenneté, de l'Economie Numérique et de la Transformation Digitale ont en collaboration avec l'Observatoire Togolais des médias (OTM) tenu à Lomé les 25 et 26 août dernier un atelier de sensibilisation des journalistes de la région maritime sur les enjeux du numérique et l'implication des nouvelles lois.



Photo de famille des participants

L'objectif de ces deux jours de formation qui a réuni une cinquantaine de journalistes est d'encourager ces professionnels des médias à faire un usage responsable et citoyen des nouvelles technologies de l'information et de la communication. Par ailleurs, cet atelier a pour intérêt d'échanger et de débattre autour des articles contenus dans le nouveau code de la presse et de la communication ainsi que de la loi organique de la HAAC dont l'interprétation suscite des inquiétudes chez les journalistes.

Pour outiller les participants sur ces thématiques, plusieurs communi-

cations ont été données. Entre autres, la « compréhension et l'implication du nouveau code de la presse et de la communication, de la nouvelle loi organique de la HAAC en lien avec l'interprétation du nouveau code pénal » et « le journalisme face aux enjeux et rapports de souveraineté : infox, ingénierie et contreingénierie numérique ». Le ministre de la communication et des médias, Prof Akodah AYEWOUDAN a, avant d'officialiser comme conférencier présidé l'ouverture de la rencontre. A ce titre, il a souligné que le traitement de l'information servie par les réseaux sociaux sape l'effort des entreprises de presse qui se battent pour fournir une in-

formation juste et constructive de la démocratie. « Nous reconnaissons la conviction, la responsabilité et l'engagement avec lesquels vous assumez votre rôle » a-t-il indiqué avant de déplorer, « seulement, les dérives informationnelles, qui surfent parfois sur la frontière entre les entreprises de presse structurées et les réseaux sociaux, trouvent encore le moyen de remettre en cause les progrès, de bafouer les règles de la vie en société, de fouler au pied la dignité humaine ». Pour cela, il a encouragé la presse à se montrer très responsable dans l'usage des nouvelles techno-

logies de la communication. « Les médias sont garants d'un droit fondamental, le droit à l'information et il convient de l'exercer en toute liberté mais avec responsabilité », a conseillé le ministre Akodah AYEWOUDAN à la corporation des journalistes.

Le représentant du ministre des droits de l'homme, pour sa part, a exhorté les professionnels des médias à faire attention dans leur manière de traiter les informations face à la menace terroriste. Pour le Président l'OTM, Monsieur Fabrice Pèchézi, cette rencontre est une aubaine pour lever l'équivoque sur l'interprétation de

certaines articles du nouveau code de la presse et de la communication qui ont même frappé certains journalistes et qui leur ont valu la prison. « Cet atelier qui se déroule à Lomé et qui se tiendra également à Atakpamé et à Kara va apporter un certain nombre de réponses à un débat qui a eu lieu en fin d'année 2021 sur la situation de certains confrères qui se sont malheureusement retrouvés dans les lieux de détention », a-t-il indiqué.

Donc selon lui cette rencontre qui connaît la participation active des ministres de la communication et celui des droits de l'homme qui sont des juristes de formation va aider les participants à avoir une bonne et meilleure compréhension de certains articles du nouveau code de la presse et de la communication qui semblent être des pommes de discorde entre journalistes et gouvernants. « Donc je crois qu'au cours des débats, il y a eu beaucoup de choses qui ont été dites et qui sont parfois à la lisière de l'incompréhension et aujourd'hui, cet atelier qui nous permet d'avoir deux ministres notamment le ministre de la communication et celui des droits de l'homme qui au-delà de leur casquette de ministre sont des juristes chevronnés » s'est-il exclamé.

Après Lomé, se sera le tour d'Atakpamé et Kara d'accueillir cette rencontre d'échanges et de sensibilisation des hommes de médias sur un usage citoyen du numérique.

CS

Terrorisme : Le Lt-Colonel Kombaté nouveau commandant du 2^{ème} BIR

Nommé par arrêté en date du 19 juillet dernier au commandement de la force de l'opération Koundjoaré, le Lt-colonel Lantiembé Kombaté prend aussi la tête du commandement du 2^{ème} Bataillon d'intervention rapide (2^{ème} BIR) basé à Nioukpourma, à quelques kilomètres de Dapaong. Un bataillon dont il a été le premier chef de corps en 2014.



Le Lt-Colonel Kombaté recevant le drapeau

Le nouveau commandant a pris fonction lundi au cours d'une cérémonie de passation entre son prédécesseur, le Lt-colonel Soo Koudzo Abi, en présence du chef d'état-major de l'armée de terre, le col. Kassawa Kolemagah.

« Votre retour à cette unité de choc n'est pas un hasard. Sachez que la haute hiérarchie place sa confiance en vous afin de lutter contre le fléau de terrorisme qui gangrène notre pays. Les FAT comptent sur votre compétence et votre goût de l'action pour contenir derrière elles, la menace terroriste », a lancé

le chef d'état-major à l'endroit du nouveau commandant du 2^{ème} BIR.

Le Lt-colonel Kombaté a salué la confiance renouvelée en sa personne pour le porter encore une fois à la tête du 2^{ème} BIR, dans un contexte tout autre, marqué par le terrorisme.

Le Lt-colonel Kombaté, l'homme de la situation ?

Ce cadre des forces armées togolaises n'est pas un novice. C'est le moins qu'on puisse dire. Issu de la première promotion de l'Ecole de formation des officiers des Forces armées togolaises (EFOFAT) et sorti d'école en 1998, il fit un stage d'application de commandant en détachement spécial en Chine en 1999 et un brevet d'instructeur des techniques commando qu'il obtint en 2002 à Mont-Louis en France.

En 2007, il obtint un diplôme d'Instructeur des techniques d'intervention opérationnelles rapprochées (TIOR) à Fontainebleau en France avant de recevoir en 2012, un diplôme d'état-major de Libreville au Gabon et

un brevet du Collège royal de l'enseignement militaire supérieur communément appelé 'école de guerre' au Maroc en 2017.

Sur le terrain de l'action, le Lt-colonel Kombaté a démontré son savoir-faire à plusieurs niveaux. Précédemment chef de corps du Régiment parachutiste commando (RPC) où il a passé un an et demie, il a commandé d'avril 2002 à septembre 2010, le Centre national d'entraînement commando (CNEC) avant de devenir en octobre 2014, chef de corps du 2^{ème} BIR.

Epargné par les attaques terroristes jusqu'à très récemment, le Togo a enregistré en quelques mois, plusieurs attaques terroristes dans la région des Savanes. Le gouvernement, avec à sa tête le chef de l'Etat, Faure Gnassingbé, a promis de prendre des mesures notamment militaires et opérationnelles pour contrer cette situation difficile aussi bien pour les forces de défense et de sécurité que pour les populations.

Carole A.

CHRONIQUE
de la Semaine

63 Rue Bekpo, Tokoin Ouest
Récépissé n°0338/05/03/08
28 BP : 23 Lomé - Togo
Tél: 92 40 38 43/70 35 35 97
Société de Presse : CHRONIQUE DE LA SEMAINE SARL-U

Responsable

Julienne Pawimondom BELEI-ALIZIOU

Directeur de la Publication

Daniel E. ASSOTE
Tél. 92 40 38 43

Rédactrice en Chef

Ampiaba AGHEY-LAWSON

Rédaction

Carole A., Daniel A., Kapo A.

Imprimerie SDR/Tirage : 2000 ex.

Mauvaise gestion des entreprises et établissements publics nationaux : Le gouvernement veut éradiquer le mal

La gestion qui se fait actuellement dans les entreprises et les sociétés d'État, ne semble pas satisfaire le président de la République. Malgré les séminaires gouvernementaux sur la bonne gouvernance au cours desquels le président Faure Gnassingbé ne cesse d'appeler les cadres étatiques ou tous les fonctionnaires d'État à faire valoir la rigueur et la conscience professionnelle dans l'exercice de leurs missions, force est de constater la persistance des mauvaises conduites. Cette situation regrettable qui oblige dès fois, le gouvernement à fermer ou à privatiser au grand regret de la population, certains établissements publics nationaux, n'a pas laissé indifférentes les plus hautes autorités du pays.

Les faillites des sociétés et des entreprises publiques dues à la corruption, mauvaise gestion et des détournements, constatées et dénoncées çà et là, constituent non seulement un obstacle aux efforts du gouvernement mais aussi un énorme handicap pour le développement socio-économique du pays. Plusieurs sociétés publiques qui constituaient jadis un tremplin pour le développement économique n'apportent plus grande chose au Trésor public. Celles qui faisaient aussi la fierté nationale sont aujourd'hui privatisées pour leur rendement lamentable. Et ceci malgré la présence

des représentants de l'État dans les différents organes de ces institutions. En effet pour comprendre les plus hautes autorités du Togo dans leur option de privatiser certains établissements et sociétés publics ou parapublics, il faudra d'abord analyser la gestion, le rendement et la mission initiale dévolue à ces structures. La plupart du temps c'est la gestion chaotique couronnée de dettes qui oblige l'autorité à fermer ou à privatiser malgré elle, des sociétés qui devraient normalement servir à l'épanouissement de la nation. L'on se demande pourquoi cette situation malgré la présence d'un représentant



Mme Victoire Tomégah-Dogbé, Premier ministre

de l'Etat dans l'administration et d'autres organes de gouvernance de ces structures. C'est donc pour mettre fin à cette mauvaise pratique que l'exécutif a le 25 août dernier examiné et adopté un projet de décret portant code de bonne conduite des représentants de l'Etat dans les organes de gouvernance des entreprises publiques, des établissements publics nationaux et dans les comités ainsi que dans les entreprises privées à participation publique. «S'inscrivant dans la

dynamique de poursuite des actions de modernisation de notre pays et plus spécifiquement de renforcement de ses structures, ce décret définit les règles et obligations qui régissent l'exercice de la fonction du représentant de l'Etat dans les organes de gouvernance des entreprises publiques, des établissements publics nationaux et dans les comités ainsi que dans les entreprises privées à participation publique. Son adoption permettra de maintenir le respect des principes

d'intégrité, de loyauté et de professionnalisme des représentants des ministères au sein des organes de gouvernance et/ou comités». Cette décision montre clairement que désormais rien ne se fera sans contrôle. Le gouvernement veut ainsi d'une part mettre fin à la complicité des représentants de l'État dans les surfacturations et la mauvaise gestion au sein des sociétés censées oeuvrer aux côtés du gouvernement pour le développement du pays et d'autre part les engager à prendre leur responsabilité pour l'atteinte des objectifs qui sont assignés à chaque entreprise ou établissements publics. Vivement que cette initiative très appréciée puisse également mettre fin à des privatisations de ces structures publiques.

Daniel A.

TICAD 8 : Mme Yawa Tségan appelle « davantage d'actions coordonnées en faveur de la paix et de la sécurité »

La Présidente de l'Assemblée nationale, Yawa Djigbodi Tségan, a pris part à la 8ème conférence internationale de Tokyo sur le développement de l'Afrique TICAD, au nom du Président de la République. Ces assises tenues à Tunis, ont porté essentiellement sur le renforcement du partenariat entre le Japon et l'Afrique et les nouveaux défis du continent. Au cours des travaux le dimanche 28 août 2022, la Présidente de l'Assemblée nationale, Yawa Djigbodi Tségan, a délivré le message du Togo, axé sur la paix et la sécurité en Afrique. Elle a présenté les différentes actions et mesures prises par le Togo en la matière.

La Présidente de l'Assemblée, a au prime abord, transmis les salutations du Président de la République aux co-organisateurs de la TICAD 8, avant de partager l'approche du Togo sur le sujet.

« Notre intervention sur la thématique « Paix et sécurité » s'inscrit dans la longue tradition du Togo, pays épris de paix, confronté à la recrudescence des attaques terroristes et actes de grande criminalité dans les pays du Golfe de Guinée.

Cette situation, sources d'instabilité socio-politique, économique et d'insécurité alimentaire, oblige nos Etats à rechercher les voies et moyens permettant d'endiguer ces fléaux, non seu-

lement par des solutions militaires concertées mais également par le renforcement de la confiance et de la cohésion nationale », a indiqué Yawa Djigbodi Tségan, Présidente de l'Assemblée nationale.

Pour le Togo, les défis économique et social ne peuvent être relevés sur le continent sans la paix et la sécurité. Par ailleurs, la Présidente de l'Assemblée nationale a exhorté les partenaires à s'inscrire dans une démarche commune pour des actions coordonnées en faveur de la paix et de la sécurité.

« Pour sa part, le gouvernement du Togo, sous l'impulsion du Président de la République, a anticipé ces actions à travers plusieurs axes notamment l'améliora-



Mme Yawa Tségan lors du TICAD

tion du dispositif militaire et des capacités opérationnelles des Forces de défenses et de sécurité ainsi que l'adaptation de la législation relative à la sécurité intérieure. D'autres actions ont été prises, ayant pour finalité le renforcement de l'inclusion et de l'harmonie sociale, ainsi que la création d'emplois pour notre jeunesse en s'appuyant sur les forces de l'économie avec une forte participation du secteur privé. Au plan multilatéral, l'impératif d'une solidarité internationale en faveur de la promotion de la paix et de la sécurité reste un prérequis. A cet

égard, nous saluons d'une part les initiatives du Japon notamment la « nouvelle approche à la paix et à la stabilité en Afrique » et d'autre part, les diverses initiatives régionales de sécurité collective, telles que l'Initiative d'Accra et la Zone pilote maritime E de la CEDEAO dont le Togo est partie prenante. Nous en appelons à plus de mobilisation de nos Etats et réitérons notre invitation aux partenaires pour davantage d'actions coordonnées en faveur de la paix et de la sécurité », a-t-elle lancé.

Cet appel vient soutenir et conforter la position de la commission de l'Union africaine sur le sujet. Son président Moussa Faki, a plaidé à son tour pour qu'un financement conséquent soit accordé à la paix et à la sécurité sur le continent. Il en appelle à la Banque mondiale, le PNUD, le FMI, l'UE et les partenaires bilatéraux à intégrer cette préoccupation dans leurs nouvelles approches de partenariat avec l'Afrique, pour un développement inclusif, stable et durable du continent.

Ces dernières années, beaucoup de pays africains sont touchés par le terrorisme et l'extrémisme violent. Aussi bien dans le sahel, le bassin du lac Tchad ou la corne de l'Afrique, ou encore les grands lacs et le golfe de Guinée, Le phénomène est préoccupant. Aucune région ne semble être à l'abri. Une réponse globale et coordonnée s'impose pour mieux faire face à ces fléaux qui sapent les efforts de développement sur le continent.

Essobiou A.

Problème de transhumance :

Qui pour arrêter la barbarie des bouviers au Togo ?

Le calvaire des paysans avec les bergers peuhls est loin de connaître une fin si l'autorité continue de se murer dans son multisme inexplicable. Les paysans togolais viennent d'être une énième fois victimes de la barbarie d'un bouvier nomade. Pour avoir protesté contre la dévastation de son champ par un troupeau de bœufs, une cultivatrice a vu son avant-bras gauche coupé par un bouvier. La scène qui a suscité beaucoup de tristesse et d'émotion au sein de la population s'est produite dans l'après-midi du vendredi 26 août dernier, dans le canton de Dagbaté. Selon les informations, la victime a été transportée à l'hôpital d'Afagnan puis transféré au CHU Sylvanus Olympio de Lomé-Tokoin suite à la complication de sa santé.

En dépit des textes régissant le secteur de la transhumance dans l'espace de la sous région ouest africaine, qui exigent le respect mutuel entre les bouviers et les populations autochtones, certains bergers nomades ne veulent rien respecter. Outre la dé-

vastation des champs des paysans par leurs troupeaux, ils vont jusqu'à violer et même violenter les propriétaires des champs.

Au Togo, en effet, il est récurrent de constater que des bergers peuhls, se livrent à des actes de violences sur des paysans avec des armes

blanches ou fusils de chasse jusqu'à ce que des fois la mort s'en découle. En effet, il n'y a pas plus de 2 mois, un homme est mort étranglé par des coups de couteau d'un berger à Fiové dans la préfecture de Bas -Mono. Cet homicide banal n'est pas encore élucidé jusqu'à présent. Puis s'en suit un autre bien que moins grave mais toujours portant la signature d'un bouvier. Les cas antérieurs à ceux-ci sont légion. L'on se demande pourquoi ces bouviers se croient-ils en terre conquise ? Et comment expliquer le silence des autorités face à ces menaces sur les pauvres paysans ?

Pour le Pasteur Edoh komi, « C'est inadmissible



Dame Sossou Kouzoahoin au CHU Tokoin après des soins

que cela continue de la sorte. Le vase commence par être débordé car ces individus n'ont pas le droit de vie ou de mort sur les paysans dans

nos localités. Se comportant comme intouchables ou jouissant de protection ou de couverture des personnages dont personne ne connaît guère l'identité, la récréation risque d'être terminée. Car trop c'est trop, la vie des bergers n'est pas plus précieuse que celle des populations autochtones », lance le président du Mouvement Martin Luther King, Pasteur Edoh komi.

Il urge donc une réaction de la justice togolaise pour sanctionner le fautif qui doit dédommager totalement les victimes. L'État togolais doit revoir l'encadrement de l'élevage des bovins et surtout le phénomène de la transhumance dans notre pays.

Daniel A.

Baguida : Un réseau de voleurs de motos et tricycles dans les grilles de la Police

La police nationale togolaise a encore fait montre de rigueur et de professionnalisme dans son engagement à mettre hors d'état de nuire, des individus malintentionnés qui insécurisent nos paisibles populations. Placés sous commandement du commissaire Sogouyou, les éléments de la police en charge de la sécurité dans le sixième arrondissement ont surpris un réseau de voleurs de motos et tricycles à Baguida. Selon notre source, ce réseau a été démantelé suite à un cambriolage d'un tricycle au domicile d'un citoyen dans la nuit du 20 au 21 août dernier.



Suite à un cambriolage avec vol d'un tricycle au domicile d'un citoyen dans la nuit du 20 au 21 août 2022, la police a procédé à l'interpellation du nommé K. Dieudonné.

Les investigations avec la collaboration d'une société de technologie, a permis de tracer puis localiser le tricycle dans une maison d'habitation à Baguida appartenant au nommé K. B. Ce dernier qui s'avère être le cerveau du réseau de criminels, est actuellement en fuite.

La perquisition effectuée audit domicile a permis la saisie des objets suivants:

- Huit (08) motos dont six (06) immatriculés
- Un (01) tricycle
- Trois (03) cartes grises pour voitures et une carte grise pour moto
- Des documents de voyage
- Des cartes bancaires

- Un sac contenant des clés pour mécanique
 - Des appareils électrogènes
 - Des uniformes militaires.
- Après la commission de leur forfait, ces malfrats revendent les engins volés et leurs receleurs parviennent à les immatriculer tout en falsifiant les numéros de châssis et en se servant de la carte d'identité du nommé Dieudonné. Concernant les engins qui n'ont pas pu être immatriculés, ils sont revendus au Bénin.

L'enquête se poursuit en vue d'interpeller l'individu en fuite et éventuellement les autres membres du réseau. Quand au nommé K. Dieudonné, il sera présenté au parquet pour répondre de ses actes.

La Police Nationale invite une fois encore la population à collaborer davantage avec les forces de sécurité afin de lutter contre la criminalité sous toutes ses formes.

Daniel A.

L'assainissement et la supervision du secteur de la microfinance :

Une préoccupation au sommet de l'État

Le conseil des ministres hebdomadaire s'est tenu hier 31 août 2022 sous la présidence du chef de l'Etat Faure Gnassingbé. Plusieurs sujets étaient à l'ordre du jour. Au cours des travaux, l'exécutif a examiné un (01) avant-projet de loi, un (01) projet de décret, écouté une (01) communication, et suivi un séminaire. Ce séminaire a permis à l'équipe gouvernementale de s'acquiescer des stratégies visant de mieux contrôler le secteur de la microfinance. En effet, bien qu'étant un maillon indéniable pour l'éclosion de la petite entreprise dans notre pays, la microfinance est également sujet à de nombreux désagrément. A savoir, les taux d'intérêt parfois très élevés, la non satisfaction des adhérents et les fermetures clandestines des agences. C'est fort de ce constat mitigé que le gouvernement en toute responsabilité s'engage à mieux contrôler ce secteur afin d'augmenter sa rentabilité mais pour protéger les populations contre le détournement de leur sous.

Au titre de l'avant-projet de loi, Le conseil a examiné et adopté un avant-projet de loi relatif aux centres de gestion agréés (CGA). S'inscrivant dans le cadre du renforcement de l'accompagnement des petites et moyennes entreprises, cet avant-projet de loi a pour objet principal d'actualiser et de renforcer le cadre juridique pour la création des Centres de gestion agréés (CGA). En effet, les CGA sont des entités exerçant sous la forme d'association, ou de société de capitaux, à l'exclusion des sociétés à associé unique. Ils encadrent leurs adhérents en matière de gestion, tiennent leur comptabilité et les assistent dans le domaine fiscal et du droit social. L'adoption de ce texte permettra que les CGA soient désormais créés également par plusieurs types d'acteurs économiques (membres de chambre de commerce, experts comptables, experts fiscalistes, membres de chambre de métier et d'agriculture...) et de disposer d'en-



treprises fortes, dynamiques qui sont sources de développement de notre pays.

Au titre du projet de décret, Le conseil a examiné en première lecture un projet de décret relatif aux modalités d'inscription, de rectification et d'actualisation des données démographiques et biométriques des personnes physiques et aux conditions d'utilisation du numéro d'identification unique en République togolaise. Ce décret précise les modalités pratiques

de mise en œuvre des procédures d'enregistrement des populations dans le cadre de l'attribution de numéros d'identification unique. L'étude du texte se poursuivra lors de la prochaine séance du conseil des ministres.

Au titre de la communication, Le conseil a écouté une communication relative à la situation de l'inclusion

Suite à la page 5

Le ministre Kossi Lamadokou de plain pied dans la modernisation du secteur touristique

Le ministère en charge du tourisme dispose des données actualisées sur les établissements touristiques suite à une nouvelle opération de recensement. La version provisoire du rapport du recensement a été soumise à validation mardi à Lomé. L'objectif est de parvenir à mesurer la contribution du tourisme dans l'économie nationale.

Le nouveau recensement général des établissements touristiques s'inscrit dans les objectifs assignés au ministère en charge du tourisme dans le cadre de la mise en œuvre de la feuille de route gouvernementale 2020-2025. La finalité est de parvenir à attirer 500 000 touristes en 5 ans et de contribuer à hauteur de 6,2% au PIB.

« Le but est de vérifier si des efforts sont faits pour l'atteinte de ces objectifs. Mais étant donné que le dernier recensement des établissements touristiques remonte en 2010, il s'avère nécessaire de faire un nouveau recensement pour avoir une base de données fiables et actualisées afin de pouvoir mesurer le poids du tourisme dans l'économie nationale », a expliqué Mafissa Assinguime, direc-

trice de la planification et du développement touristique.

L'opération de recensement s'est déroulée entre fin 2021 et avril 2022. Elle a été faite avec l'appui des 117 communes du pays. Au total, 1024 établissements touristiques ont été recensés. Il s'agit des hôtels, des motels, des auberges, des appartements meublés, des gîtes, des restaurants, des agences de voyages et des écoles de formation en tourisme.

Intervenant lors de l'ouverture des travaux, le ministre en charge du tourisme, Kossi Lamadokou a également insisté sur l'importance des statistiques du secteur touristique pour la redynamisation du secteur touristique au Togo.

« Les données issues de ce recensement vont non seulement permettre à tous les utilisateurs que nous som-



Dr Pierre Lamadokou, ministre de la Culture et du Tourisme

mes de disposer des données réelles et fiables mais vont également servir à la mise en place du compte satellite du tourisme qui permet de dres-

ser des tableaux d'informations comparables sur le plan international. Elles aideront à mettre à jour, les informations importantes sur les entrepri-

ses touristiques aux fins d'identifier les faiblesses et, consécutivement, d'orienter ou d'ajuster la stratégie touristique du pays », a-t-il déclaré.

Au cours des travaux, les participants ont apporté leur expertise, chacun dans sa compétence, pour améliorer le contenu du rapport provisoire.

Carole A.

Terreau Fertile : Des salles de classe poussent déjà de terre

L'association Terreau Fertile ne faillit pas. Comme inscrit dans son agenda, la construction d'une salle de classe équipée dans chaque région dans le cadre de la troisième édition de la Solidarité Fertile, les murs commencent déjà à pousser des terres au grand bonheur des bénéficiaires.

Trois mois après le lancement de la collecte des fonds pour doter chaque région d'une salle de classe et pour l'équipement des classes construites de 300 tables-bancs ainsi que de matériels scolaires, les résultats déjà obtenus sont encourageants.

« A Akaba, la salle de classe commence peu à peu à prendre forme et nous en sommes extrêmement heureux. Grâce à nos efforts communs, les localités environnant l'EPP AKABA-GARE seront soulagées de voir leurs enfants étudier dans une condition un peu améliorée » a laissé entendre la chargée de



la communication de l'association, Mme Linda Amegan-Ayeh.

Elle exprime toute la reconnaissance de l'association Terreau Fertile aux généreux donateurs.

« Nous ne nous lassons pas de remercier les donateurs grâce à qui nous voyons déjà le sourire sur les visages des populations. »

L'association Terreau Fertile invite par ailleurs les bonnes volontés à continuer

d'apporter leur soutien financier et matériel pour la réussite de ses nombreux projets en faveur des couches vulnérables jusqu'au 4 septembre via ces canaux ci-dessous. Tmoney :

92961616

Flooz : 99721616

VB Orabank :

072871900101

Ampiaba A.

L'assainissement et la supervision du secteur de la microfinance :

Une préoccupation au sommet de l'État

Suite de la page 4

financière au 1^{er} trimestre 2022 ; présentée par le ministre de l'inclusion financière et de l'organisation du secteur informel. Cette communication a permis de relever que le Togo affiche la troisième meilleure progression de l'Union économique et monétaire ouest-africaine en matière de progression des dépôts collectés. De même, l'encours des crédits dans le secteur de la microfinance s'est accru de 38,3 % pour se situer à 327,6 milliards de FCFA contre 247,6 milliards de FCFA l'année dernière. Cette progression vient conforter les actions du gouvernement afin d'accélérer l'accès de toutes les populations aux services financiers, conformément à l'axe 1 de la feuille de route gouvernementale. Toutefois, il est relevé que le taux brut de dégradation du portefeuille s'est accru d'où la nécessité de mettre en œuvre des réformes fortes pour l'assainissement du secteur afin de consolider la

dynamique observée en matière d'inclusion financière.

Au titre du séminaire, le conseil a suivi un séminaire sur la stratégie d'assainissement et de supervision du secteur de la microfinance au Togo. Conformément à la réglementation communautaire en la matière, cette stratégie vise à mettre en place les actions permettant de renforcer le cadre d'exercice des activités des systèmes financiers décentralisés (SFD) au Togo, d'accroître les moyens de contrôle des activités menées ainsi que les actions qui peuvent être prises. La stratégie sera mise en œuvre sur une période de trois ans. Elle permettra à notre pays de préserver ses acquis dans le domaine de la finance inclusive, d'accroître les performances de ce secteur au profit des populations les plus exclues du système financier classique et de protéger les populations vulnérables.

Fait à Lomé, le 31 août 2022

Le Conseil des Ministres

OTR : M. Kokou TCHODIE annonce un allègement fiscal sur les voitures âgées de plus de 5 ans

L'Office Togolaise des Recettes (OTR) institue une dépréciation de 30 % sur les valeurs des véhicules de plus de 5 ans en âge, en souffrance sous douanes, indique une note de l'agence en date du 31 août 2022. Cette mesure qui a pour objectif de permettre un allègement fiscal sur la consommation des véhicules et la décongestion des parcs auto entre en vigueur à partir du 01 septembre et prend fin le 31 décembre 2022. Par ailleurs, selon le Commissaire Général de l'OTR, ladite mesure, conforme aux dispositions de l'article 15 du code national des



Philippe Kokou B. TCHODIE, Commissaire Général de l'OTR

douanes, s'inscrit dans le cadre des mesures contre la vie chère et permettra de nouvelles commandes. M. Philippe Kokou B. TCHODIE invite ses

collaborateurs à une application stricte de cette mesure.

Daniel A.

Trafic d'espèces protégées : 5 trafiquants d'ivoire arrêtés puis déférés à la prison civile de Sokodé

Cinq présumés trafiquants arrêtés en flagrant délit de détention, de circulation et de commercialisation illégale de deux grosses défenses d'éléphant les 26 et 27 août 2022 à Sokodé, ont été déférés à la prison civile de Sokodé, le 29 août 2022. L'arrestation a été possible grâce aux agents de la Brigade de Recherches et d'Investigations (BRI) de la police de Sokodé et du Ministère de l'Environnement et des Ressources Forestières (MERF) en collaboration avec EAGLE-Togo.



Ces présumés trafiquants qui ont été interpellés au moment où ils s'apprêtaient à écouler les deux grosses défenses d'éléphant, une espèce intégralement protégée par les lois nationales et la convention CITES, ont tous reconnu que la vente ou la commercialisation de l'ivoire est interdite.

Une fois arrêtés, les nommés KAZIMNA Pakoubadi, TASSOU Faladéma, KIZA Metozoué (chasseur, propriétaire des deux grosses pointes), INOUSSA Nourri (guérisseur) et SONHAYE Agbala sont d'abord mis en garde à vue à la BRI, avant d'être déférés à la prison civile de Sokodé, après avoir reconnu les faits à eux reprochés devant le procureur. Ils encourrent une peine de prison allant d'un à cinq ans et d'une amende d'un (01) million à cinquante (50) millions de Francs CFA.

Les présumés trafiquants, tous de nationalité togolaise ont été pris par les éléments de la BRI en pleine négociation de vente des deux grosses défenses d'éléphant qu'ils ont minutieusement emballées dans de l'herbe géante fraîche avant de les dissimuler dans un sac de 100 Kilogrammes.

Dans un premier temps, ils sont quatre trafiquants à acheminer les défenses d'éléphant à Sokodé pour être commercialisées. Les quatre trafiquants arrêtés ont tous déclaré que les défenses d'éléphant proviennent du parc Fazao Malfakassa et qu'ils ne sont pas propriétaires.

Poursuivant l'enquête le 27 août et sur collaboration de l'un des quatre présumés trafiquants arrêtés, qui a fourni le nom du propriétaire pendant son interrogatoire, une équipe de la BRI accompagnée du dénonciateur s'est transportée le même jour à Yara-Kabyè où, sur

renseignement, l'équipe est parvenue à identifier le propriétaire nommé KIZA Matozoué puis procéder à son interpellation.

Ce dernier a reconnu être le propriétaire des deux grosses défenses d'éléphant et a avoué avoir tué en décembre 2021, un éléphant dans le parc Fazao Malfakassa. « Je suis chasseur et je tue souvent des gibiers et parfois des biches dans le parc Fazao Malfakassa. J'ai tué l'éléphant en décembre dernier et j'ai caché les défenses dans un champ. Je sais très bien que la commercialisation de l'ivoire est interdite, c'est pourquoi on ne voulait pas vendre ça au vue de tout le monde », a-t-il déclaré.

Pourtant, le Togo a adopté un code forestier, sans oublier les efforts de saisies d'ivoire en provenance des autres pays. Aussi, le nouveau code pénal dans son volet environnement renforce la protection de la faune et la flore dans son article 761 qui réprime d'un maximum de cinq ans de

prison et de cinquante millions d'amende, toute personne qui directement ou indirectement commercialise sans droit, une espèce animale protégée.

« Le Togo n'a presque plus d'éléphants dans sa faune en proie à l'action humaine. Appréhender encore des individus en possession des défenses d'éléphant qu'ils ont récemment abattu dans ladite faune, ne peut mériter qu'une tolérance zéro dans la répression. La loi doit leur être appliquée dans son sens le plus stricte afin de donner un signal fort et décourager toute autre personne ayant cette intention criminelle », a déclaré le Coordinateur assistant d'EAGLE-Togo.

Le commerce international de l'ivoire est déclaré illégal depuis 1989, mais les populations d'éléphants d'Afrique continuent de décroître. Chaque année, 20 000 à 30 000 éléphants sont tués pour leurs ivoires, selon le Fonds mondial pour la nature (WWF) ; équivalent entre 50 à 80 par jour. L'espèce ne compte plus que 415 000 individus en Afrique, contre 3 à 5 millions au début du siècle dernier.

Rappelons que deux grands facteurs sont considérés comme étant la cause de cette baisse drastique de l'effectif des éléphants : d'une part, l'accroissement du braconnage lié à la forte demande internationale de l'ivoire et d'autre part, l'exploitation abusive des ressources naturelles nécessaires aux éléphants du fait de l'agriculture industrielle et des occupations anarchiques de leur habitat. (EAGLE-Togo)

ABOULOUWAKOU SARL
Commerce Général
&
Prestation de Service
 NIF 1001 81 11 82






Email: abuluwaku2022@gmail.com
Tél: (00228) 90 99 86 84
91 88 51 36 / 96 07 81 15

Astuces

10 avantages spirituels des feuilles de laurier (pour attirer l'abondance et la positivité)

Utilisez du sel et du laurier pour nettoyer votre corps et votre espace

Semblable au quartz clair, le sel peut fonctionner comme un nettoyant énergétique et comme un amplificateur d'autres outils spirituels (comme les feuilles de laurier). Ainsi, l'ajout de sel à n'importe quel rituel de feuille de laurier peut rendre



la pratique encore plus puissante. Vous pourriez essayer de placer des bols de sel de mer parsemés de feuilles de laurier dans chaque pièce de votre maison. De plus, vous pouvez prendre un bain de feuilles de laurier : ajoutez une tasse de sel de mer ou de sel d'Epsom à l'eau de votre bain et ajoutez quelques feuilles de laurier. Le sel et les feuilles travailleront ensemble pour créer un bain énergétiquement purifiant et rechargeant, et vous obtiendrez une expérience de spa spirituelle délicieusement odorante.

Brûlez des feuilles de laurier séchées pour attirer l'amour

Nous avons déjà discuté de la magie de l'utilisation des feuilles de laurier pour manifester l'abondance, mais « l'abondance » peut aussi inclure l'amour ! Si vous recherchez une relation amoureuse sans effort et solidaire, brûler des feuilles de laurier peut envoyer un message à l'Univers pour attirer cette énergie vers vous.

La façon la plus simple de le faire est d'écrire simplement le mot « amour » sur une feuille de laurier et de la brûler consciemment, en visualisant cette intention de recevoir de l'amour remontant vers la Source.

Vous pouvez cependant détailler un peu plus votre demande. Les affirmations fonctionnent bien dans ce cas ; demandez-vous ce que vous recherchez exactement dans la relation que vous souhaitez. Espérez-vous un soutien émotionnel? Aventure? La stabilité? Transformez vos souhaits en affirmation ! Cela pourrait ressembler à : « J'aime soutenir et me sentir soutenu par mon partenaire amoureux ! ».

Écrivez votre affirmation sur la feuille de laurier, puis suivez le rituel de combustion : allumez votre feuille en toute sécurité, placez-la dans un récipient résistant au feu pendant qu'elle brûle et visualisez l'Univers recevant votre demande alors que la fumée monte.

Il est important de se rappeler que, lorsque vous pratiquez des sorts de manifestation d'amour comme celui-ci, ce n'est pas une bonne idée d'écrire le nom d'une personne sur la feuille dans l'espoir que cette personne vous aime en retour. L'Univers ne peut faire en sorte que personne ne

vous aime – ils doivent le choisir eux-mêmes ! De plus, il est sain de se souvenir de ceci : vous méritez une relation pour laquelle vous n'avez pas à mentir.

Cultivez des lauriers pour attirer la chance et augmenter les vibrations de votre maison

Pour tous les pouces verts qui espèrent attirer la chance en utilisant des feuilles de laurier, vous obtiendrez peut-être de meilleurs résultats en cultivant votre propre plante de laurier ! Le Feng Shui nous dit que placer stratégiquement une plante de laurier dans votre maison peut apporter des avantages spirituels.

Premièrement, s'il vous arrive déjà d'avoir du sel ou des cristaux placés autour de votre maison pour ajuster la fréquence énergétique de votre maison, une plante de laurier peut rendre ces outils encore plus puissants. Le laurier, lorsqu'il est cultivé, renforce l'énergie de n'importe quelle pièce et aide également à équilibrer les émotions.

Ainsi, si vous souhaitez utiliser une plante de laurier pour attirer la chance, vous pouvez d'abord essayer de placer des cristaux porte-bonheur autour de votre maison. L'aventurine verte fonctionne bien pour attirer de l'argent ! Ensuite, placez une plante de laurier dans votre maison pour renforcer cette énergie chanceuse.

En conclusion, vous n'avez même pas besoin d'acheter des cristaux coûteux pour augmenter votre vibration ou améliorer votre spiritualité. Visitez simplement l'allée des épices de votre épicerie locale et prenez un pot de feuilles de laurier séchées – ou ramenez chez vous votre propre plante de laurier pour profiter de tous ces puissants avantages spirituels !

Les feuilles de laurier simplifient l'argent et la manifestation de l'amour. Comme toujours, n'oubliez pas de montrer votre gratitude à l'Univers pour tout ce que vous êtes prêt à recevoir !

Source : MDKENEDY

Elim CHAN 2022 : Accusations du sélectionneur du Niger, la FTF relate les faits et met les choses au clair

A travers une conférence de presse hier au siège de la FTF, le SG de la Fédération Togolaise de Football Hervé Agbodan a répondu aux graves accusations du sélectionneur de l'équipe nationale du Niger qui s'est plaint de l'accueil et des résultats des tests Covid avant le match de dimanche dernier.

Le 28 août dernier, le Togo affrontait le Niger pour le match aller du 2^e tour des éliminatoires du CHAN 2023. Si les Eperviers locaux ont pu remporter cette première manche sur un score éti-qué, c'est un autre fait qui a fait l'actualité. En conférence de presse d'après match, le sélectionneur du Mena Local Douala G. Harouna n'a pas analysé la défaite de son équipe. Mais, plutôt a cherché des boucs émissaires. Pour lui, la Fédération Togolaise de Football a traficoté les tests Covid en ciblant ses 8 meilleurs joueurs.

Devant la presse lundi dernier au siège de la FTF à Kégué, Hervé Agbodan, en étant exhaustif, nie toutes ces allégations et donne des éclaircissements.

L'organisation du Match
«Pour ce match, depuis un mois, nous avons mis en place un comité d'organisation qui a travaillé nuit et jour. Eventuellement, nous avons reçu les désignations de la CAF. Pour ce match, les arbitres étaient ivoiriens, le Commissaire est Nigérian et l'Officier Covid est Togolais. C'est avec ces désignations de la CAF que ce match a été organisé. A notre niveau, globalement, tout s'est bien passé. On attendait un peu plus de public mais ce n'est pas grave. On connaît la situation actuelle du Togo. On avait quand-même une mobilisation au dernier moment».

L'accueil de la délégation nigérienne à l'aéroport
«Au delà de la victoire, il y a des allégations qui nous sont parvenues que nous trouvons un peu lamentable surtout de la part de la Fédération sœur du Niger. Ces éléments méritent qu'on en parle un peu. Jusque là nous

avons essayé de ne pas trop prendre la parole. Et laisser les officiels de match gérer toutes les situations qui se posent. Maintenant que le match est terminé, je pense que nous aussi nous avons droit à la parole pour nous expliquer sur des comportements que nous avons jugés peu orthodoxes. J'ai suivi avec intérêt les déclarations du sélectionneur de l'équipe nationale locale du Niger qui du haut de la tribune de presse qui lui a été offerte après le match, au lieu de parler de son équipe, a plutôt parlé des Togolais qu'il ne connaisse même pas et les appellent des individus».

Les faits :
«C'était le mercredi que j'ai reçu dans l'après-midi vers 17h une note de la Fédération Nigérienne de Football m'informant que sa délégation arrive le jeudi à 10h55. Ce qui normalement dans les règles de la CAF n'est pas normal. Pour annoncer l'arrivée d'une équipe nationale, règlementairement c'est dans les 14 jours. Néanmoins, si on se dit que nous sommes dans la même sous région et qu'on peut se permettre certains comportements, on peut accepter. Maintenant, venir nous accuser d'avoir mal organisé leur arrivée, je ne pense pas. Même s'ils nous ont annoncés trop tard leur arrivée, le lendemain on a mis en place une équipe pour aller les accueillir à l'aéroport. Moi-même j'ai écrit directement à la Fédération Nigérienne de Football pour leur demander de m'envoyer la liste de la délégation. Puisqu'ils ont juste annoncé une délégation de 37 membres sans préciser qui sont ceux qui composent cette délégation. J'ai pris le téléphone et j'ai appelé le Secrétaire Général (de la FENIFOOT, ndlr). Il m'a dit que c'est un oubli et



qu'il va me l'envoyer. Je vous jure, jusqu'à ce jour, je n'ai pas reçu officiellement une liste de la délégation nigérienne qui a séjourné chez nous. Ce qui n'est pas normal. Maintenant à l'arrivée, il y avait un comité composé d'officier de la Fédération notamment le chef chargé de protocole et Madame Solim qui s'occupe des accueils à l'aéroport plus Monsieur Daniel Dolayi qui s'occupe de la partie informatique au cas où nos hôtes n'arrivent pas à enregistrer leurs coordonnées dans le système, le formulaire de l'aéroport. Même s'ils m'ont appelé la veille, ils m'ont rassuré que tout a été fait, qu'ils ont les pass vaccinaux, ils ont les certificats et que tout était aux normes pour pouvoir séjourner au Togo sans problèmes. Malheureusement, le jeudi, nous étions ici en réunion du comité exécutif quand j'ai reçu un message me disant que sur les 37, il y a 18 dont les pass ne passent pas dans le système de l'aéroport. Dans les mesures sanitaires mises en place par l'aéroport, quand vos pass ne passent pas dans le système, vous êtes obligés de faire un test. Néanmoins, les médecins Dr Kouvahey et les médecins de l'aéroport ont discuté pour leur accorder une dérogation. C'est avec la dérogation d'ailleurs, qu'ils ont regagné l'hôtel. Si la délégation a perdu un peu de temps à l'aéroport, ce n'est pas la faute du comité d'organisation ou du comité d'accueil. C'est parce qu'eux-mêmes, en quittant leur pays, n'ont pas pris soin de remplir les formulaires en ligne comme cela se doit. Et même de nous signaler au cas où ils n'arrivaient pas. J'ai appelé leur SG et il m'a rassuré que tout était aux normes. S'ils qualifient nos officiers d'individus, tant mieux on l'accepte. Mais, c'est véritablement nos officiers qui étaient quand-même à l'aéroport pour les accueillir. C'est aussi nos officiers qui leur ont permis d'avoir une dérogation pour quitter l'aéroport sans les tests pour les 18 afin de se rendre à leur hôtel pour pouvoir faire le test le lendemain. Voilà à peu près ce que nous pouvons dire sur l'organisation et l'accueil de cette

délégation. J'ai relancé plusieurs fois le chef de délégation et quelques membres du comité exécutif de la Fédération, ils m'ont toujours promis de régler certains soucis quand je soulève un point qu'ils ne règlent jamais. Ces éléments nous les avons et nous pouvons les mettre à disposition de la CAF au moment venu».

Des éclaircissements sur les tests Covid

«Passer l'accueil, le reste du programme se déroulait normalement. Puisque vendredi, ils devaient passer au test. Là ce n'est plus l'Etat togolais qui les oblige de faire le test. Mais, c'est les règlements de la compétition qui disent que si vous entrez dans un pays avec un test si ce test ne peut pas couvrir les 72h qui suivent le match, vous êtes obligés de refaire un autre test Covid. Etant arrivé jeudi, même s'ils sont venus avec des tests négatifs, ça fait plus de 72 heures alors que le match se joue le dimanche. Les règlements de la CAF parlent de 72h ou 48h. Il leur fallait nécessairement faire un test le vendredi pour pouvoir tenir dans le délai. C'est le même vendredi que l'équipe nationale locale du Togo a procédé à ces tests. A la fin de ces tests, même pour payer, ils n'ont pu le faire. Ils ont fait tourner en bourrique les agents de l'INH (Institut National d'Hygiène, ndlr). Ils ont finalement décidé de payer le lendemain avant midi. Mais, ce ne fut que vers 16h, 17h, quand les agents ont dit que si vous ne venez pas payer, vos résultats ne sortiront pas. On ne va pas les tirer. On a commencé par les appeler et c'est là où, ils ont donné l'ordre à leur agent d'aller payer les tests. Le temps de payer et de tirer les tests, ça faisait vers 18h. On n'est pas au courant des résultats des tests. Puisqu'il y a un officier Covid qui a été nommé par la CAF pour gérer tout ce cas là. C'est l'officier Covid qui prend le relais et de leur notifier les résultats. Malheureusement, dans les résultats, il s'est fait que même le Commissaire au match est testé positif. Alors que c'est lui qui doit assurer normalement la coordination entre les équipes et les offi-

ciels. Maintenant, à partir de ça, accuser les responsables de la Fédération (FTF) d'avoir manipulé des résultats des tests pour éviter que leurs meilleurs joueurs ne jouent, je pense que c'est trop aller. Je n'ai même pas vu la liste des joueurs. Au niveau de la FTF, nous n'avons pas reçu la liste officielle de la délégation nigérienne pour savoir exactement quels joueurs sont arrivés et quels joueurs ne sont pas arrivés. Je vois mal comment on peut aller truqué les tests, d'ailleurs on n'a pas ce pouvoir. L'INH n'est pas un démembrement de la FTF. Je ne vois pas comment les membres de la FTF vont aller traficotés un résultat. Mais, ça ne nous a pas empêchés de les laisser. Quand les résultats leur ont été notifiés, on a eu les échos de tout ce qui a suivi. Je trouve normal que quand vous venez jouer à un match de football et qu'on vous dise qu'il y a une partie que votre délégation qui est testée positive, vous pouvez réagir n'importe comment que vous voulez. Mais après, il faut demander les protocoles qu'il faut mettre en place que de faire comme si depuis le Niger jusqu'au Togo, même si on est vacciné, même si on a fait un test négatif, les conditions de voyage ne peuvent pas faire qu'en cours de chemin qu'on ne soit pas contaminé. Et que de vrais responsables de la Fédération Nigérienne de Football nous disent que le Covid ne tue pas plus que le paludisme donc de leur foutre la paix. Il y a des règles au Togo et la Fédération Togolaise de Football ne peut pas ne pas appliquer ces règles. La CAF est allée très loin en leur permettant de faire un autre test. On a refait un test express le dimanche matin pour les 9 cas qui ont été détectés. Malheureusement, ces tests sont revenus toujours positifs. Ils sont décidés à jouer finalement. Et après, ils ont pris le temps de raconter ce qui n'est pas vrai. Ce n'est pas bien. Quand je vois le comportement du sélectionneur des locaux nigériens, je trouve dommage mais bon. C'est à lui de faire le mea culpa et dire qu'il est allé trop loin et que ce n'est qu'un match de football. C'est un match à enjeu mais dire qu'ils vont nous remettre le même coup, on ira quand-même à Cotonou pour avoir les coups».

lequipe228.tg



AVIS DE DECES

M. AYEKO Ovoudougnon Bénéoit
Dr AYEKO Ayedjo Charles
M. AYEKO Adebayo Olivier
Mlle AYEKO Kadoukpe Denise
M. AYEKO Olade Jérémie
Leurs épouses et enfants

Les familles parentes, alliées et amies, ont la profonde douleur de vous annoncer le décès de leur très cher regretté :

AYEKO Fandongbo Isidore

Journaliste Reporter à la Nouvelle Tribune et à l'Humanité
rappelé à Dieu le 24 Août 2022 dans sa 47^{ème} année

PROGRAMME DES OBSÈQUES

VENDREDI 02 SEPTEMBRE 2022

18h30: Messe veillée à la Paroisse Saint Esprit de Totsi

SAMEDI 03 SEPTEMBRE 2022

08h: Messe d'enterrement à la même Paroisse Saint Esprit de Totsi, suivie de l'inhumation au cimetière de Yokoe

Dimanche 04 Septembre 2022

09h: Messe d'action de grâce à la Paroisse Saint Esprit de Totsi

AYEKO Fandongbo Isidore

Journaliste Reporter à la Nouvelle Tribune et à l'Humanité
rappelé à Dieu le 24 Août 2022 dans sa 47^{ème} année

DOUANES AEROPORT

EXIGEZ LA QUITTANCE
SÉCURISÉE
CONTRE TOUT PAIEMENT

POUR TOUT ACTE DE CORRUPTION APPELEZ LE NUMÉRO VERT : **8280**



La douane se rend disponible aux voyageurs pour toute information et renseignement relative à ses services. En vue de lutter efficacement contre la corruption, l'OTR a mis un numéro vert, 8280, à la disposition des voyageurs pour dénoncer tout acte de corruption.

Web : www.otr.tg
Email : dodacp@otr.tg / otr@otr.tg
Tél : (douane aéroport) : +228 22 26 01 47









La SAFER

La Société autonome de Financement de l'Entretien routier, SAFER, un fonds d'entretien routier de dernière génération, est une initiative du gouvernement togolais, préservée par l'État, destinée à assurer le développement durable du territoire togolais.

Créée par décret n°0 3013-018/PR du 26 mars 2012, la SAFER est en effet un établissement public, doté d'une personnalité juridique, d'une autonomie financière et administrative.

Elle dispose de plusieurs instances dirigeantes, à savoir un conseil de surveillance, qui est l'organe suprême chargé des décisions dans les domaines concernant notamment les infrastructures routières, les Finances, les Transports, les Pôles ruraux et l'Environnement. Elle est aussi dotée d'un conseil d'administration composé de trois représentants du gouvernement, de deux représentants du secteur privé et de deux représentants des usagers de la route. La SAFER est également dotée d'une direction, responsable de la gestion de la société et

responsable de sa gestion devant le conseil d'administration.

Elle se fait reconnaître sur toute l'étendue du territoire par des postes de péages, entre autres, sur la route nationale N°1 à Compté et le poste de péage de Gbété, qui se chargent de la collecte des fonds destinés aux routes, ainsi que d'autres activités de construction. Elle se fait aussi identifier sur le terrain par des services d'entretien routier, chargés du nettoyage des routes et du stockage des déchets.

SAFER est également un client de « One Africa Online », qui lui offre ses services en matière de communication, de marketing ainsi que des renseignements à toute personne morale ou physique, en la contactant au 01 67 5 5 5 5 5.

La SAFER est membre de l'Association des Fonds d'entretien routier africain (AFERA) et fait partie de la liste des Clients locaux d'Africa de l'Institut de la Banque, un établissement sous régional de la même organisation.

- ENTRETIEN ROUTIER**
- GESTION DES POSTES DE PEAGES**
- APPUI A CERTAINS PROJETS DE DÉVELOPPEMENT COMMUNAUTAIRE**

Route nationale n°1 (Agoè Cacavé) Lomé-Togo BR8646 Tél: +228 22 51 88 55

LUTTE CONTRE LA PROPAGATION DU CORONAVIRUS

RESPECTEZ LES MESURES BARRIÈRES